

Deux éditoriaux sur Louiseville

(pages 3-4)

La politique

(page 3)

News Digest

(page 4)



VOL. XXIX — No 1

Montréal, 9 janvier 1953

Chef de police ou chef d'Etat ?

QU'EST-CE QUI NOUS ATTEND ?

Les journaux de fin de semaine nous informent que le comité de juristes qui avait été chargé de donner une force légale aux recommandations du Conseil supérieur du Travail en vue de l'adoption d'un code provincial du travail a présenté au cours de la semaine dernière, un rapport final au premier ministre de la province et au conseil supérieur lui-même.

Le mémoire, portant sur les relations ouvrières, contient des recommandations faites par le conseil au cours des 18 dernières années. Elles sont exprimées sous une forme juridique. Il a été préparé par trois avocats, Mes Gérard Trudel et Gaston Pouliot de Montréal, et Robert Lafrenière de Québec. Le comité a été établi après entente entre le premier ministre et le conseil de l'an dernier.

Par la suite, lors d'une réunion à huis clos du Conseil, le ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette, a expliqué le contenu du mémoire. Monsieur Barrette, qui a assisté à la présentation du mémoire au premier ministre, a déclaré que le document "constitue une coordination et une réforme de la législation ouvrière touchant les relations entre employeurs et employés. Le conseil supérieur a ajourné au 26 janvier l'étude du rapport du comité des juristes.

Dans un mémoire que la C.T.C.C. présentait au gouvernement de la province le 22 décembre 1948, on lisait ceci. "La C.T.C.C. regrette l'incompréhension dans laquelle le syndicalisme ouvrier doit souvent se développer chez nous. Cette incompréhension l'oblige à des luttes constantes qui prennent facilement un caractère d'agressivité, puisqu'elles sont commandées par l'instinct de conservation. La survie des syndicats est reliée à presque tous les différends sérieux auxquels ils sont mêlés. Dans ces circonstances, ils ne peuvent sûrement pas produire tous leurs fruits. Que l'on offre au syndicalisme libre, une coopération sincère et l'on sera surpris de l'apport qu'il peut offrir au progrès et à l'amélioration des relations humaines". (Fin de la citation).

Pour que l'incompréhension cesse, pour que l'action syndicale ne se transforme pas en guerre sociale, il est nécessaire que le rôle et la mission des syndicats soient compris et acceptés, que le droit d'association ne soit pas seulement reconnu théoriquement, mais d'une façon pratique. En d'autres termes, il faut que les salariés, quels qu'ils soient, aient la liberté d'exercer ce droit avec toutes ses implications, qu'ils trouvent chez les gouvernants l'esprit de justice nécessaire pour imposer à la législation et à ses applications pratiques les redressements qui s'imposent.

G.-E. HEBERT

(suite à la page 4)

Monsieur Duplessis a agi comme chef de police à Louiseville; qu'attend-il maintenant pour agir comme chef d'Etat? Alors que le ministre Barrette a fait un effort honnête pour régler la grève de Louiseville, il semble que M. Duplessis veuille se contenter des "exploits" déjà accomplis comme chef de police, le 11 décembre, et qu'il refuse de prendre ses responsabilités.

A Québec, mercredi soir dernier, près de deux mille syndiqués, qui remplissaient à débordement l'auditorium de l'immeuble des Syndicats, ont entendu le président général de la C.T.C.C. dénoncer en ces termes l'inaction du premier ministre.

M. Picard a mis en lumière le rôle joué par M. Barrette, ministre du Travail, depuis le 11 décembre. Il a rendu hommage au ministre pour les efforts tentés avant Noël dans le but d'amener un règlement du conflit. "Mais devant l'obstination de la Compagnie, a-t-il ajouté, devant l'échec lamentable des négociations, provoqué par son refus catégorique d'accepter la proposition du ministre lui-même, alors que la misère grandit de jour en jour à Louiseville, il est invraisemblable que le chef de l'Etat n'ait encore rien fait. M. Duplessis, qui remplit avec empressément son rôle comme Procureur général quand il s'agit de traduire en cour les travailleurs ou comme Chef de police quand il s'agit de les

faire matraquer, pourrait remplir maintenant son rôle comme Chef de l'Etat et gardien du bien commun."

Devant cette inaction, M. Picard a annoncé que la C.T.C.C. devrait suivre la ligne de conduite qu'elle s'est fixée. Il a annoncé que le comité formé le 21 décembre pour arrêter la date et les modalités d'un arrêt de travail général, se réunirait la semaine prochaine à Québec.

René Gosselin

A la même assemblée, le président de la Fédération du Textile a retracé l'histoire de la Compagnie Associated Textiles à Louiseville. Il a signalé un fait peu connu mais très important pour juger la situation actuelle: en 1929, les citoyens de Louiseville, à titre de contribuables, ont fait à cette compagnie un cadeau de soixante mille dollars "pour l'encourager à s'établir dans leur ville".

Puis, à partir de ce fait, M. Gosselin a retracé l'histoire des relations entre la compagnie et ses ouvriers. C'est une histoire triste, faite de mauvais traitements, de salaires de famine, jusqu'à l'avènement du syndicalisme.

Jean Marchand

Pour sa part, le Secrétaire général de la C.T.C.C. a fait un rapport détaillé des événements de Louiseville, depuis les négociations directes jusqu'au 11 décembre dernier. "Dans son obstination à détruire le syndicat, a-t-il dit, l'Associated Textiles en est arrivée à rejeter ses propres propositions."

Et Jean Marchand conclut qu'il est bien inutile de dépenser des milliards, de sacrifier des milliers de vies humaines sur les champs de bataille pour défendre la liberté, si nous n'arrivons pas à faire triompher ici même, dans une

province démocratique et chrétienne, la liberté d'association et le droit des gens à être traités comme des hommes.

Résolution

A l'issue de la rencontre, l'assemblée a adopté la résolution suivante:

"Les représentants des 97 syndicats affiliés au Conseil central des Syndicats nationaux de Québec, réunis en assemblée le 7 janvier 1953, après avoir entendu un rapport détaillé des tristes événements survenus à Louiseville,

PROTESTENT contre les agissements de la Police provinciale et demandent son retrait de Louiseville;

DEMANDENT au procureur général de faire respecter le droit d'association par la Compagnie Associated Textiles;

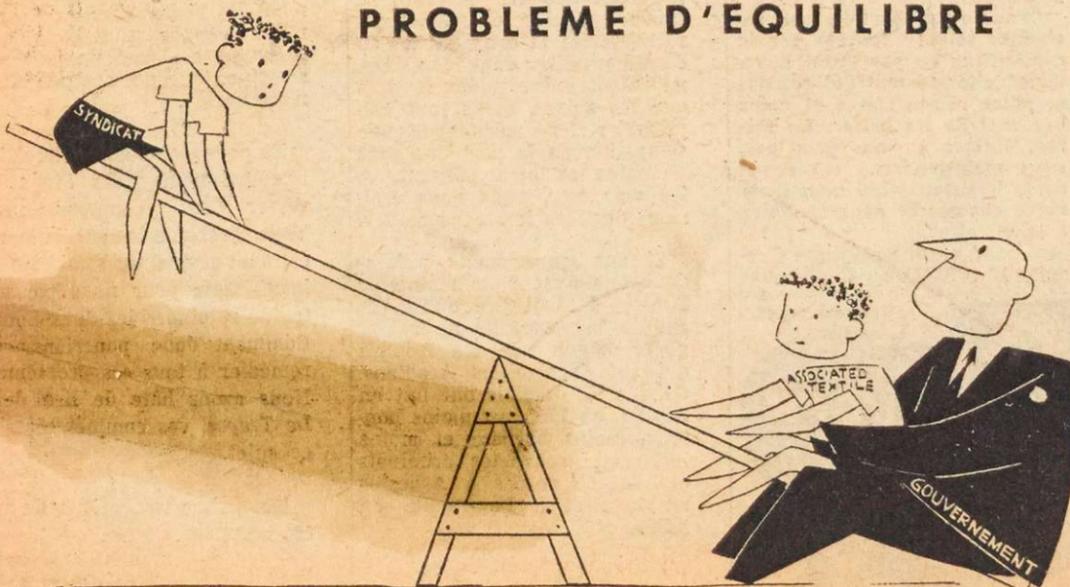
APPUIENT sans restrictions la décision prise par l'Assemblée plénière de la C.T.C.C. à sa réunion du 21 décembre dernier;

SE DECLARENT PRETS à appuyer les mots d'ordre qui seront donnés en temps et lieu par les organismes syndicaux compétents dans le but d'obtenir un règlement juste de la grève de Louiseville.

Démarches

Jeudi après-midi, à Québec, des représentants de tous les syndicats du comté de Portneuf ont rencontré à ses bureaux M. Bona Dussault, leur député, pour le mettre au courant de la situation à Louiseville. Au cours des jours prochains, les représentants de tous les syndicats affiliés au Conseil central de Québec rencontreront ainsi, groupés par comtés, leurs représentants à l'Assemblée législative.

PROBLEME D'EQUILIBRE



On ne lui demande pas de s'asseoir à l'autre bout mais de se placer au milieu... et de se tenir debout !

DES GARS EXTRAORDINAIRES

Les gars de Louiseville ont mauvaise réputation. Parce qu'à deux reprises (le 3 octobre et le 11 décembre) la police provinciale a tiré sur eux et les a matraqués, les grands journaux leur ont fait une réputation d'émeutiers. On dirait que l'opinion bourgeoise n'a pu croire aux violences scandaleuses auxquelles se sont livrées les "agents de la paix" sans supposer que les grévistes aient été eux aussi en faute.

Il est normal que des gens, qui ne sont pas comme les ouvriers en butte à des misères et des injustices incessantes, raisonnent de cette façon. Mais les syndiqués du Québec ont le devoir de mieux mesurer la situation.

Les gars de Louiseville sont des héros. Pour le comprendre, il suffit de penser à ce que cela signifie lorsqu'on dit que la grève dure depuis 10 mois. Les ouvriers ne se mettent jamais en grève pour le plaisir de la chose. Ils savent que pour eux la grève signifie des souffrances et des privations. Les autres classes de la société ont toutes sortes de moyens pour faire valoir leurs droits. Les travailleurs n'ont que la grève.

C'est leur seule arme et lorsqu'ils l'utilisent, c'est leur vie même qu'ils mettent en jeu. Voilà pourquoi chaque jour de grève, malgré la belle fraternité qui unit les ouvriers dans ces moments de crise, apparaît comme une épreuve difficile qui demande sans cesse qu'on fasse des efforts surhumains.

Depuis 10 mois, les ouvriers de Louiseville se lèvent chaque matin avec l'obligation de surmonter à nouveau cette terrible épreuve. Et il est vraiment extraordinaire de constater qu'après de si longs mois, leur foi syndicale demeure aussi ferme.

Leur constance est d'autant plus admirable que presque tous leurs amis les ont trahi. Avant la grève et au cours des premières semaines qui ont suivi la déclaration de celle-ci, toutes les autorités que reconnaît notre société leurs ont affirmé que leur cause était juste. Les grévistes y ont cru.

Or voilà que un à un, tous ces amis les ont abandonnés. Les politiciens se sont mis à les persécuter. Et du jour au lendemain, les grévistes ont vu la police et les tribunaux se transformer en ennemis sans qu'on ait pour cela prouvé que leur cause devenait moins juste.

Cela aurait donc pu les pousser aux pires violences. Et quand on y songe de ce point de vue, on est surpris de constater combien les gars de Louiseville sont demeurés calmes. Bien entendu, ils ont eu de temps à autres des sursauts d'humeurs. Qui, dans les circonstances, y aurait résisté? Mais ils se sont toujours refusés à la violence organisée. Et pourtant, ils auraient pu se croire justifiés d'y recourir. Qui sait ce qui se serait produit si toute la population avait décidé de chasser par la force les policiers provinciaux?

S'il faut admirer cette attitude pacifique devant les attaques de la police provinciale, il faut admirer aussi la façon dont les familles ont su endurer toutes les inquiétudes. Lorsque le mari partait pour aller faire le piquetage, son épouse ne savait plus quand il reviendrait. Car il est arrivé plusieurs fois que des grévistes furent matraqués puis appréhendés et que leur famille fut sans nouvelle d'eux pendant plusieurs jours.

Pourtant, les souffrances de l'inquiétude ont été acceptées comme toutes les autres, parce que ces gens croyaient à la justice sociale et qu'ils étaient prêts à faire tous les sacrifices nécessaires pour l'obtenir.

S'ils ont pu résister, c'est grâce à leur magnifique solidarité. Malgré les 500 scabs qui pénétraient chaque matin dans les usines, un tout petit groupe seulement se sont laissés intimider et ayant pris peur sont retournés au travail.

Si chacun des scabs, en entrant dans l'usine, disait par son attitude même que la grève était perdue, chaque gréviste qui faisait son piquetage témoignait de sa confiance inébranlable dans la victoire finale.

Devant tant de foi et tant de constance, nous, les ouvriers de la province de Québec, ne pouvons rester indifférents. Si les gars de Louiseville venaient un jour à désespérer de la justice, du syndicalisme catholique, de la solidarité de leurs confrères, du bien commun qui doit régir la société, toutes nos belles convictions tomberaient du même coup à l'eau.

Les grévistes de Louiseville ont fait tous les sacrifices pour assurer le triomphe de la justice sociale. Tout le monde les a trahi. Ils ne comptent plus que sur nous. Si nous les trahissons à notre tour, en acceptant que tant de souffrances aient été endurées en vain, c'est à la justice sociale elle-même que nous renonçons. Ce serait par notre attitude affirmer que la classe ouvrière est capable de si grandes lâchetés qu'elle ne mérite pas mieux que le régime capitaliste.

DANS LE M

A MONTREAL

GROVER REFUSE TOUT; LA GREVE CONTINUE

Par un vote unanime, les employés de Grover, qui ont commencé leur 7e semaine de grève, ont décidé de continuer la grève jusqu'à ce que la compagnie considère sérieusement ses responsabilités.

Les grévistes font partie de l'Union Nationale du Vêtement. Par l'entremise de leur Union, ils demandaient une augmentation de salaire de 0.10 l'heure rétroactive au 1er juillet 1952, une clause d'atelier syndical imparfait, et d'autres avantages pour le renouvellement de la convention collective de travail.

M. Cyprien Miron, conciliateur du gouvernement provincial, a convoqué les deux parties, soit les représentants de la compagnie Grover et les représentants de l'Union Nationale du Vêtement. Au cours de cette entrevue, M. Miron avait soumis une proposition au sujet des salaires, soit 0.05 c. d'augmentation rétroactive au 1er juillet 1952 au lieu de 0.10 c. tel que réclamé, et 0.05 c. additionnelles à partir du 1er janvier 1953.

Cette proposition paraissait acceptable pour les grévistes de Grover, c'est ce que nous déclare M. Angelo Forte, agent d'affaires de l'Union Nationale du Vêtement, mais la compagnie, dans une lettre adressée à M. Cyprien Miron, vient de faire connaître son attitude en refusant ce compromis. Il en est de même pour les autres clauses qui lui ont été soumises. C'est à la suite de la lecture de cette lettre, faisant connaître la décision prise par la compagnie, que les grévistes ont décidé de rester en grève jusqu'à ce que l'on considère les propositions faites par le conciliateur du gouvernement provincial, M. Cyprien Miron.

Voici exactement ce que recommandaient les propositions soumi-

ses par M. Cyprien Miron :

1) Une augmentation générale de 5 cents l'heure, applicable à tous les employés et rétroactive au 15 juillet.

2) Une autre augmentation générale de 5 cents l'heure, applicable à tous les employés à partir du 1er janvier 1953.

3) Obligation pour tout nouvel employé de devenir membre du syndicat après 30 jours de travail. Les anciens employés conservant

cependant le droit de ne pas appartenir au syndicat si tel était leur désir dans le passé.

4) Le paiement d'un boni de vie chère, à raison de 40 cents par semaine pour chaque hausse d'un point dans l'indice du coût de la vie, au-dessus de la base 191.2.

Le bureau d'avocats Lafleur et Sainte-Marie a répondu au nom de la compagnie à M. Miron. Elle refuse les augmentations, prétextant que la condition financière de la compagnie ne les permet pas. Elle refuse également la sécurité syndicale en prétextant que malgré les termes de l'accord, la liberté de ses ouvriers les plus âgés serait diminuée.

En somme, la compagnie refuse tout. Et quand elle ne trouve pas de bonne raison pour refuser, comme dans le cas de la sécurité syndicale, elle fait mine de ne pas comprendre pour refuser encore.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Des lecteurs nous écrivent

Pire que la déportation

M. le rédacteur,

Nous avons tous lu dans l'histoire du Canada, le récit de la déportation des Acadiens par les Anglais en 1755. Il n'y a pas un Canadien français qui puisse relire sans sentir l'émotion de gagner l'odyssée de ces pauvres gens à qui des étrangers étaient venus ravir leur patrie.

Pourtant nous avons été, en 1952, les témoins d'un drame aussi barbare. Et ce qui est particulièrement révoltant c'est que cette fois la population canadienne-française fut persécutée non seulement par des étrangers, mais par un gouvernement qui se dit l'ami de l'ouvrier. Les actes de banditisme posés à Louiseville nous démontrent que nos gouvernants, par lâcheté et parce qu'ils sont au service de la finance, sont capables de laisser souffrir indéfiniment des ouvriers.

Les événements sanglants qui ont marqué la journée du 11 décembre à Louiseville nous prouvent que les briseurs de grève (appelés communément rats-de-cale) et ceux qui les aident à pénétrer dans les usines, ne valent guère mieux les uns que les autres, qu'ils sont méprisables et ne méritent aucune sympathie de la part des gens honnêtes et bien pensant. A les voir agir, nous nous croirions derrière le rideau de fer.

Si nos gouvernants prétendent que c'est pour maintenir l'ordre et la justice qu'ils ont agi de la sorte, ils ne valent guère mieux que les Anglais qui ont déporté les Acadiens. Ce que les Anglais ont fait en Acadie, en 1755, est moins honteux, moins barbare et moins lâche que ces actes criminels qui furent posés à Asbestos en 1949 et à Louiseville en 1952.

Sincèrement vôtre.

Ovila DUFRESNE,
216 Laurier,
Shawinigan Falls, P.Q.

On se plaint de l'Assurance-chômage

Donnacona, 17 décembre 1952
Monsieur le directeur,

Il y a une question qui nous préoccupe, nous les ouvriers à l'emploi de la Donnacona Paper Co. Ltd. Il s'agit de l'Assurance-chômage. Chaque hiver, parce que le travail devient alors plus rare, plusieurs ouvriers sont forcés de perdre deux et parfois trois jours de salaire par semaine. Si on ne veut pas renoncer à l'emploi qu'on occupe il faut endurer ce chômage partiel. Pourquoi l'Assurance-chômage ne compenserait-elle pas ses pertes en appliquant le principe de "journée perdue, journée payée". L'Assurance-chômage a accumulé des capitaux important en recueillant nos cotisations et nous avons été obligés de payer ces cotisations tous les jours où nous avons travaillé.

Si nous payons tous les jours de travail, pourquoi ne serions-nous pas payés pour tous les jours de chômage. Actuellement les règlements de l'Assurance-chômage sont tels que lorsqu'on a chômé un jour par semaine, aucune compensation n'est versée.

Et pourquoi aussi nous faire attendre neuf jours avant de verser ces compensations? Vous savez que le coût de la vie est haut et que nos salaires sont insuffisants pour nous permettre de rejoindre les deux bouts. Comment donc pourrions-nous remédier à tous ces problèmes. Nous avons hâte de lire dans *Le Travail* vos commentaires à ce sujet.

Nous vous remercions de votre attention.

Signé : B. N.

Donnacona Co.
Portneuf, P.Q.

Les chaînes sont des chaînes

Ce qui reste à réaliser

Pour marquer le huitième anniversaire de la libération de la France, M. Maurice Bouladoux, secrétaire général de la C.F.T.C., consacre un article à une revue de la situation depuis cette époque. Le mouvement syndical chrétien en France qui poursuit une tâche similaire à la nôtre a fait des progrès marqués. Cependant, M. Bouladoux constate que la tâche est encore immense tout en se réjouissant du fait que la C.F.T.C. la peut mener à bien. Il constate également que, là-bas comme un peu partout dans le monde, et ici même au Canada, les forces de la réaction ont relevé la tête.

"Pour nous, écrit-il, que les chaînes soient forgées par le capitalisme ou par l'Etat dictatorial, elles restent des chaînes et notre raison d'être et notre but sont de les briser. En restant fidèles à nos principes, nous maintiendrons cet esprit de la Résistance qui nous dicte notre chemin et nous conduira à la victoire".

C'est aussi ce que s'efforce d'accomplir la C.T.C.C. au Canada.

FONDÉE EN 1695



de KUYPER
GIN

La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA



Achète bien

qui
achète
chez

Dupuis Frères
LIMITÉE

MOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

NOUVEAU MOUVEMENT

LA POLITIQUE

QU'EST-CE QUI SE PASSE AUX COMMUNES D'OTTAWA?

Malgré Louiseville, la chronique politique de cette semaine sera consacrée à la session fédérale. La bousculade des événements syndicaux a empêché jusqu'ici d'en parler (sauf pour souligner l'intervention de M. Gillis, député C.C.F., dans la grève des tisserands), même si la Chambre des Communes s'est réunie le 20 novembre dernier.

Il y a eu beaucoup de choses à écrire sur la session en cours et sur le fonctionnement de la Chambre des Communes. Les débats s'y déroulent d'une façon tellement différente qu'à Québec!

Il faudra se contenter pour aujourd'hui de jeter pêle-mêle quelques idées générales, de signaler les lignes maîtresses des débats.

L'esprit des débats aux Communes

À la Chambre des Communes, sous le Parlement actuel, il y a quatre groupes politiques: le parti libéral, qui dispose d'une majorité aussi forte que l'Union Nationale à Québec, le parti conservateur, qui forme l'opposition officielle, le parti C.C.F. et le parti du crédit social. Les discussions se font généralement d'une façon plutôt sereine. S'il y a des interruptions, elles sont objectives la plupart du temps. Bref, le sang-froid domine presque toujours la discussion. L'emportement est rare.

Aussi, chaque député, d'où qu'il vienne et à quelque parti qu'il appartienne, peut exprimer ses opinions avec une liberté relativement grande. On y trouve de la largeur de vues. Quand M. Gillis, par exemple, a parlé de Louiseville, personne n'est intervenu pour demander à l'Orateur de le rappeler à l'ordre. Et pourtant il s'agissait bien dans les circonstances d'une question de ressort provincial.

Cette liberté d'expression vaut également à l'intérieur des partis. Il arrive assez souvent que des députés ne se gênent nullement d'exprimer des points de vue différents de ceux des chefs de partis sans pour autant se voir rayés de leurs cadres. Ils peuvent faire preuve d'initiative dans une assez large mesure, et le gouvernement se rend de temps en temps à leurs suggestions.

Ces seuls faits suffisent à rendre les débats intéressants. Ils sont aussi une sauvegarde pour nos institutions démocratiques. Et les députés, de toutes les nuances politiques, sont très conscients de leurs responsabilités sur ce point. La publication du Hansard permet également à la population canadienne de suivre les faits et gestes du gouvernement et des législateurs.

Autre point capital: c'est que, en règle générale, les questions débattues à la Chambre des Communes, sont de haute portée politique. Les députés, un grand nombre d'entre eux du moins, paraissent bien documentés; ils connaissent à fond les questions dont ils parlent. On l'a vu, lorsque le député Gillis a voulu parler de l'Associated Textiles of Canada, il est allé aux sources de renseignements. Il est beaucoup question, de ce temps-ci, des relations fédérales provinciales; or, il est étonnant de voir comme des députés savent apporter sur ce sujet des aperçus neufs qui reposent de certaines vieilles rengaines.

De ces considérations générales nécessaires à la compréhension de l'atmosphère de la Chambre des Communes, passons aux débats proprement dits.

Les idées-forces des prochaines élections

Du 20 novembre au congé de Noël, la députation n'a débattu que "le discours du Trône". C'est dire qu'une cinquantaine de députés au moins ont prononcé un discours plus ou moins long que le Hansard a rapporté textuellement. Voilà qui démontre bien que les députés ont toute la latitude nécessaire pour exprimer leurs opinions. Ce débat donne une idée assez exacte du climat politique canadien, parce que les orateurs appartiennent aux dix provinces de la Confédération. C'est aussi pendant ce débat que se dessinent les lignes maîtresses de la politique qu'entendent suivre les différents partis. Ceci est très important cette année, parce que c'est la dernière session avant les élections générales. Au fond, la grande bataille électorale commence à la Chambre des Communes, et l'on se rend facilement compte qu'un nombre plus ou moins grand de discours constituent en quelque sorte des modèles, des "patterns" pour les élections à venir.

Comment se présentent ces modèles? C'est une chose qu'il importe de connaître. Essayons de les dégager brièvement de la masse des discours que le Hansard nous a apportés.

Impôts et gaspillage

A tout seigneur tout honneur! Le parti libéral a le pouvoir. Donnons-lui la première place. Depuis le commencement de la session, les orateurs du parti se sont surtout tenus sur la défensive. Le gouvernement viendra devant le peuple à un moment où la prospérité règnera probablement encore au pays. Le gouvernement s'applique donc à faire valoir les avantages de sa politique au cours des quatre dernières années, à mettre en vedette ses réalisations dans les diverses sphères de la vie politique canadienne. Le seul point qui paraît l'embarrasser quelque peu est le lourd fardeau des impôts qui pèse sur les citoyens par suite de la guerre de Corée et des obligations découlant de la participation de notre pays à l'Otan. Mais le gouvernement n'a pas encore dévoilé ses intentions sur ce point. Il faudra, selon toute vraisemblance, attendre le discours du budget que l'honorable Abbott présentera au commencement du mois de mars. Jusqu'ici, malgré certaines déclarations du ministre hors de la Chambre des Communes, il n'y a rien de précis à dire, si ce n'est que la majorité des observateurs politiques s'accordent à penser que le gouvernement soulagera quelque peu les contribuables, et cela d'autant plus que le Trésor a encaissé depuis quelques années des surplus plantureux.

Les conservateurs, pour leur part, semblent devoir faire reposer la prochaine campagne électorale sur trois points en particulier: le gaspillage des derniers publics à ce qu'ils soutiennent et dont le rapport Currie que l'on vient de rendre public leur offre un certain nombre d'exemples, la diminution des impôts et le problème des relations fédérales-provinciales. En ce qui a trait au premier cheval de bataille, les chefs du parti se sont appliqués à monter en épingle certains contrats accordés par le ministère de la Production de la défense. Et l'on a parlé à qui mieux mieux du nombre de cravates, de paires de chaussures, voir de fourchettes à dépecer... dont le ministère aurait commandé la fabrication pour les besoins des forces armées.

En matière de réduction d'impôts, les arguments des députés conservateurs frappent davantage l'opinion publique, mais il est bien évident que le gouvernement n'a pas encore dit son dernier mot sur le sujet. Plus ces arguments produiront d'effet, plus il y a de chance que le ministre des Finances adoucisse un peu les austérités actuelles du fisc. Reste le cheval de bataille des relations fédérales-provinciales: le parti conservateur manœuvre pour amadouer l'électorat de la province de Québec en se portant à la défense de l'autonomie provinciale. Par ailleurs, il semble que cet argument ne sera guère utilisable dans les autres secteurs du pays. De plus, comme l'indiquent déjà les discours de plusieurs députés libéraux du Québec, il est certain que l'on se chargera de rappeler à M. Drew et à ses lieutenants certaines attitudes antérieures qui ne favorisent guère l'autonomie.

L'assurance-santé

Le parti C.C.F. a surtout fait porter les discours de ses partisans à la Chambre des Communes sur la question de l'assurance-santé pour laquelle il poursuit, depuis plusieurs années déjà, une forte campagne dans l'opinion publique. Plusieurs de ces discours contiennent des aperçus fort intéressants sur l'état de santé de la population canadienne et sur le coût des services médicaux et hospitaliers dans notre pays.

Ce n'est pas dans quelques pages que l'on peut résumer d'une façon satisfaisante tout ce qui s'est produit à la Chambre des Communes du 20 novembre au 19 décembre. Cependant, cette chronique permet de voir de quelle manière et dans quel sens les jeux se font à l'approche d'une élection générale. Il faudra sans doute, si le temps le permet, revenir sur plusieurs aspects particuliers de ces débats.

ANDRE ROY.

Ce 5 janvier 1953.

Ce n'est pas au voisin qu'il faut se plaindre, si l'on ne reçoit pas son journal, mais au secrétaire du syndicat ou à

Roger McGinnis

1231 est, rue De Montigny, Montréal

Les défendre c'est nous protéger

Si nous "oublions" les événements de Louiseville, si nous "laissons passer" les agissements de la police provinciale, non seulement nous sommes indignes du nom de syndiqués chrétiens mais nous devenons indignes du titre de syndiqués tout court...

Cela peut se démontrer en peu de mots.

PREMIEREMENT: Lisez l'article encadré de la page 2. Et demandez-vous si nous pouvons, chrétiennement, abandonner à leur misère des gars qui ont montré un courage pareil à travers les immenses sacrifices qu'ils ont dû s'imposer depuis dix mois. Ou bien la charité existe, ou bien elle n'existe pas. Si elle existe, nous avons le devoir strict de combattre avec les gars de Louiseville **JUSQU'À UN REGLEMENT JUSTE** et par tous les moyens, y compris l'arrêt de travail général envisagé par l'assemblée plénière du 21 décembre.

DEUXIEMEMENT: Les gars de Louiseville, le 11 décembre dernier, faisaient devant l'usine un piquetage légal. La police leur a lu l'acte d'émeute pour ensuite tirer sur eux à coups de revolver et les battre à coups de bâton. Si la grève est maintenant perdue, si nous abandonnons la partie avant qu'elle ne soit gagnée, que devient le syndicalisme dans cette province, que deviennent les grèves futures?

Il est facile de répondre: la Police provinciale arrivera deux jours avant la grève, matraquera les premiers piqueteurs en vue, en blessera quelques-uns à coups de feu... et l'employeur aura gain de cause. Si nous perdons la grève de Louiseville, le piquetage légal devient une farce, de même que le droit de grève lui-même. C'est ce danger extrême qui justifie le moyen extrême d'un arrêt général de travail, et tout syndiqué digne de ce nom l'a déjà compris.

Il faut défendre jusqu'au bout les gars de Louiseville. Ils le méritent. De plus, nous sommes leurs frères les plus proches; si nous les abandonnons, nous donnerons raison au gouvernement, à tout le monde, de les abandonner. Et une grave injustice aura été commise.

Les défendre, c'est nous protéger. Il faut comprendre à la fois notre devoir et notre intérêt, puis marcher sans peur quand la C.T.C.C. nous donnera le signal.

Ils ont reçu des étrennes...

Il n'y a eu aucun développement sensible à Louiseville même au cours de la dernière semaine si ce n'est la distribution des étrennes qui a été faite aux enfants des grévistes, la semaine dernière. En effet, grâce à la générosité des syndiqués de la province et même de ceux de l'Ontario, les enfants des grévistes ont pu recevoir à l'occasion du nouvel an des cadeaux individuels. L'Exécutif du syndicat de Louiseville avait préparé minutieusement des cadeaux pour chacun des enfants des grévistes. Ceci a été fait en tenant compte de l'âge de ces enfants. La distribution a été faite par les membres de l'exécutif du syndicat et par les agents d'affaires du Conseil central de Shawinigan qui s'étaient rendus à Louiseville pour prêter main forte à leurs confrères syndiqués. Nous avons été agréablement surpris de voir avec quel soin et avec quelle rapidité chacun des foyers de gréviste avait été visité. On pouvait voir dans les rues plusieurs enfants qui surveillaient l'arrivée des voitures à traction animale, lorsque celles-ci s'annonçaient au son des grelots, c'était la joie, c'était les Fêtes pour ces jeunes enfants, cependant, il y avait encore pour nous un drame social qui se jouait dans cette petite ville, il y avait encore de la tristesse dans les visages et enfin, il y avait encore la crainte de voir se répéter de nouveau les tristes événements du 11 décembre dernier.

Souhaitons que le début de l'an 1953 apporte aux grévistes de che présentement et souhaitons que la compagnie Associated Textiles reconnaisse ses obligations en accordant à ses ouvriers présentement en grève un règlement juste et équitable car le vrai patron, quel que soit le nombre de ses employés, doit comprendre ses obligations de chef d'une communauté de travail. Il doit estimer ses employés non pas uniquement pour leur force physique ou leur compétence productive, mais encore pour leur collaboration à une oeuvre commune et surtout pour leur dignité d'homme et de chrétien.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Abonnez votre voisin au journal "Le Travail"



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.
Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS
Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

LA SEMAINE

FONCTIONNAIRES

DECISION A JOLIETTE

L'Honorable juge Aimé Chassé de la Cour du Magistrat, Me Georges Sylvestre, C.R., arbitre de la Cité de Joliette, et M. Jacques Archambault, arbitre syndical, ont rendu publique, vendredi le 12 décembre dernier, la décision arbitrale unanime qu'ils viennent de signer pour juger du différend survenu entre la Cité de Joliette et le Syndicat catholique et national des Employés municipaux, affilié à la Fédération des Employés municipaux du Canada et à la C. T. C. C.

Nature du litige :

La décision arbitrale établit ainsi la nature du différend :

"A l'expiration (2 octobre 1952) de la convention collective de travail entre la Cité de Joliette et le Syndicat de ses employés municipaux, les parties ont négocié sur les termes et condition d'un nouveau contrat, sans réussir à s'entendre. Il appert de la correspondance produite devant nous que le différend a surtout subsisté sur la question d'augmentation de salaire. L'écart n'était pourtant pas considérable. La Cité de Joliette consentait une augmentation générale de 7 sous l'heure et le syndicat, qui désirait manifestement éviter l'arbitrage, avait réduit à 10 sous sa demande initiale d'augmentation de 15 sous l'heure."

Procédures rapides :

La première séance d'arbitrage avait lieu le 7 novembre 1952 et la décision arbitrale a été rendue le 12 décembre 1952; dans ce laps de temps, le tribunal a tenu quatre séances d'audition et cinq séances de délibération.

Au cours de la dernière séance d'audition, les procureurs de la Cité, Me Lucien Dugas, c.r., et Me Robert Tellier, c.r., ont déclaré qu'ils étaient mandatés pour offrir, au nom de la Cité, une augmentation générale de salaires de 10 sous l'heure.

Nouveaux avantages obtenus

Si l'on résume les nouveaux avantages concédés aux employés manuels de la Cité par cette décision arbitrale unanime et exécutoire on arrive à l'énumération suivante :

1. — Des augmentations générales de salaire qui s'échelonnent à partir de 10 sous l'heure jusqu'à 20 sous l'heure, le tout avec un effet rétroactif au 2 octobre 1952, date d'expiration de la convention. En moyenne, les employés touchent une augmentation horaire de 14 sous l'heure puisque auparavant le salaire du journalier était de \$0.86 sous l'heure, la sentence arbitrale le fixant à \$1 l'heure, et les journaliers constituant le plus grand nombre.

Sur ce point, le tribunal déclare qu'il a voulu accorder davantage aux fonctions les moins rémunérées et aux fonctions les plus pénibles. Les laveurs de canaux par exemple et les hommes de fonds, les hommes préposés à l'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égoûts, qui touchaient auparavant un salaire horaire de 86 sous l'heure obtiennent un taux horaire de \$1.16 l'heure.

2. — Les chefs d'équipes recevront quinze (15) sous l'heure de plus que le salaire de leur occupation régulière; auparavant ils recevaient 10 sous l'heure additionnels.

3. — Les employés de l'usine de filtration qui travaillaient auparavant en vertu d'une semaine normale de 56 heures obtiennent la semaine de 48 heures avec pleine compensation, plus l'augmentation générale.

4. — Le travail effectué les dimanches et les jours de fêtes sera payé temps double, auparavant il était payé temps et demi.

5. — La sentence accorde 6 jours additionnels de fêtes chômées et payées, ce qui porte à 10 le nombre total de jours chômés et payés, en plus de toutes les

fêtes civiques décrétées par les autorités municipales.

6. — Les employés atteignant 10 ans et plus de service pendant la période annuelle d'attribution des vacances (mai à octobre) bénéficieront de trois (3) semaines de vacances payées. Le régime de vacances qui existait de une semaine après un an et de 2 semaines après 5 ans demeure, et la disposition quant aux employés de dix ans et plus de service vient s'ajouter.

La sentence décrète également que l'attribution des semaines additionnelles de vacances se fera par ordre d'ancienneté quant au choix de la période de vacances.

7. — Les dispositions en vigueur quant à la sécurité syndicale (l'atelier fermé et retenue volontaire des contributions) sont incorporées à la décision arbitrale.

8. — La sentence arbitrale décrète le principe d'une assurance sociale vie-maladie-accident et hospitalisation en fonction d'un plan applicable aux employés et à leurs dépendants, plan sur lequel les deux parties devront tomber d'accord et qui devra être mis en application dans un délai de un mois à compter de la sentence arbitrale. La Cité paiera 50% des primes et les employés 50% pour leur part.

9. — La sentence accorde en nouvel avantage des crédits en maladie pour un total de sept jours ouvrables dans le cours d'une année, sujet cependant à vérification par certificat de médecin.

10. — La sentence accorde des congés spéciaux, sans perte de salaire, dans les cas de mariage, décès, naissance d'un enfant, etc...

11. — La sentence ordonne aux parties d'étudier et d'élaborer dans un délai d'un an un plan de fonds de pension pour les employés, plan auquel les employés contribueront à part égale avec la Cité pour le paiement des primes. Le fonds de pension devra tenir compte des années de service passés.

12. — La sentence ordonne la signature d'un contrat de deux ans à compter du 2 octobre 1952, conformément à la loi 13 G. VI, ch. 26. Mais la clause de durée et renouvellement prévoit un boni de vie chère à \$0.40 du point devant être payé le 2 octobre 1953, si, à cette date, l'indice officiel du coût de la vie a haussé d'au moins trois points. Le rajustement se fera uniquement à la hausse et on adoptera comme base l'indice du coût de la vie pour la ville de Montréal.

La nouvelle convention collective a été signée mardi, le 16 décembre 1952, d'une part par Son Honneur le maire J.-A. Boisvert, maire de Joliette, et par le secrétaire-trésorier M. Camille Bonin, et d'autre part par M. Alfred Perreault et M. Philippe Laurendeau, respectivement président et secrétaire du syndicat. A l'assemblée du syndicat, tenue de 12 décembre, au cours de laquelle le confrère Jacques Archambault a communiqué la décision arbitrale qu'il a lui-même signé comme arbitre syndical, les ouvriers n'ont pas manqué de témoigner leur appréciation à la Fédération Nationale des Employés Municipaux du Canada qui a conduit toute la preuve devant le tribunal par la voix de son président le confrère René Bélanger, de Québec.

MONTREAL

Hôpitaux

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal a procédé récemment à l'élection de ses officiers. M. Léopold Brisson fut réélu président. Les autres officiers sont MM. Wilfrid Charbonneau, vice-président; Roma Peltier, secrétaire; Mlle Fernande Plourde, trésorière; M. Paul Périard, secrétaire-adjoint.

L'Association a fait appel récemment à la conciliation pour régler le différend avec les hôpitaux suivants: Saint-Jean de Dieu, Sacré-Coeur (Cartierville), Christ-Roi (Verdun), St-Joseph (Lachine), Notre-Dame de Lourde. A l'hôpital Notre-Dame, l'arbitrage est en délié.

SHERBROOKE

Conseil central

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Sherbrooke a procédé récemment aux élections de ses officiers. M. Roméo Rondeau a été réélu président pour un troisième mandat. Les autres officiers sont: Oscar Fournier (East-Angus) et Armand Larrivée (Asbestos), vice-président; Guy Gagné (Sherbrooke), secrétaire; Joseph-G. Gervais (Sherbrooke), trésorier; G.-G. Roy (East-Angus), Médard Deblois (Windsor Mills), Eloi Champoux (Windsor Mills), directeurs; Florent Boisvert (Sherbrooke), sentinelle.

QUEBEC

Dans le transport

La Fraternité Nationale Catholique du Transport de Québec, Inc., a procédé récemment à ses élections annuelles. M. Ludger Ferland a été réélu président pour la 12e année. Armand Fournier a été élu vice-président pour la 4e année; Arthur Hamel a été élu secrétaire pour la 15e année; Oscar Gagnon fut élu trésorier pour la 2e année.

La
Fête des Rois
a empêché
Le Travail
de publier
sur 8 pages.

Nous
voulons toutefois
rassurer
nos lecteurs;
la publication
normale
reprendra
dès
la semaine
prochaine.

QU'EST-CE QUI NOUS ATTEND ?

(suite de la page 1)

D'année en année, la C.T.C.C. est revenue à la charge auprès des gouvernements pour obtenir ces réformes législatives et sociales dans des mémoires élaborés. Il faut avouer que bien peu d'efforts réels ont été faits pour les réaliser.

Espérons que les recommandations du comité de juristes qui vient de faire son rapport au gouvernement a tenu compte de la situation et qu'il recommande au gouvernement des mesures qui sauront donner justice à tout le monde car présentement, la législation du travail comprend plusieurs lois dispersées dans les statuts et qui n'ont, par conséquent, aucun lien entre elles. Ainsi, nous avons la loi des relations ouvrières, la loi des différends ouvriers, la loi des syndicats professionnels, la loi de la convention collective. Cette absence d'unité et ce manque de cohésion entraînent beaucoup de difficultés et suscitent des conflits que l'on pourrait facilement éliminer par une codification des lois ouvrières.

La C.T.C.C. insiste toutefois pour qu'une telle codification soit faite suivant les recommandations du Conseil Supérieur du Travail, organisme composé de représentants des travailleurs, des employeurs, des sociologues et d'économistes et de fonctionnaires du ministère du Travail. Lorsque tous ces spécialistes s'accordent sur un projet, la société a le maximum de garanties et il est certain que le bien commun est sauvegardé.

Il ne faudrait pas répéter la malheureuse expérience du bill no 5 que les associations professionnelles, particulièrement les syndicats ouvriers, ont réussi à faire retirer du feuillet de l'Assemblée législative en janvier 1949. Ce bill, qui se présentait prétentieusement comme un "code du Travail" était l'expression même de l'antisyndicalisme. Il portait une atteinte mortelle à notre régime des conventions collectives. Il avait été conçu et rédigé par des personnes qui ignoraient tout de la question sociale et ouvrière. Il ne fait pas de doute que les auteurs de ce projet voulaient y mettre le plus d'obstacles possibles au développement de la démocratie sociale dans la province de Québec.

La C.T.C.C. veut donc un code du travail, mais un code du travail qui respecte intégralement les recommandations du conseil supérieur du Travail. Nous formulons donc le vœu de voir très bientôt le jour où nous bénéficierons d'un code du travail authentique qui favorisera l'avènement de la justice sociale dans notre province.

G.-E. HEBERT.

NEWS DIGEST

LOUISEVILLE—At a meeting attended by 2000 workers in Quebec City, Gerard Picard, head of the C.C.C.L., declared that we had seen Premier Duplessis acting as Police Chief and Attorney General but that we still had to see him take his responsibilities as Chief of State. After all that happened, he said, it is unbelievable that the Premier takes no clear stand and makes no effort to settle the strike. Only M. Barrette seems to understand the situation.

STRIKE STILL ON AT GROVER'S — After striking for seven weeks, the employees of Montreal Grover Mills have decided by a unanimous vote to carry on with their strike until the Company assumes its responsibilities in a serious manner.

They went on strike for a 10 cents increase retroactive to the month of July 1952, a union shop clause and other improvements on their contract.

Both parties were called before M. Cyprien Miron, Chief conciliator of the Labor Department, who made the following proposal: 5 cents retroactive to July 1952, plus another nickel as of January 1st 1953, a union shop and a cost of living bonus.

The proposal seemed acceptable to the union but the Company said no.

That did it. At the following meeting, a unanimous vote was taken in favor of continuing the strike.

The company argues that it cannot grant such increases because it cannot afford to pay, nor to allow a union security clause. It seems that the Company, represented by Lafleur & Ste-Marie (a law firm) stubbornly refuses every proposal — and then, if they fail to find reasons to back their refusal, they pretend not to understand the union's request.

AN EDITORIAL — It seems that the strikers of Louiseville have suffered in their reputation. Because they were treated like hoodlums, twice in three months, by the Provincial Police, newspaper dispatches have created the impression that they were rioters.

In the mind of the "upper crust" and "high brows" it seems impossible that such scandalous violence as that of December 11, could have been caused by police officers. We may let them believe what they wish but union members must realize what the Louiseville strikers are suffering.

They are heroes. That is the truth. To realize it, one only has to think for a moment that the strike is now in its tenth month. It means that for three hundred days, they have been imposing on themselves immense sacrifices. The most remarkable achievement of the strikers is their morale which they have maintained at a high level throughout. Their faith in unionism is as firm today as it was last March. Almost unbelievable is their constant hope to win the strike, after they have been betrayed by so many officials.

Are we now to betray them ourselves? Or course not. Gerard Picard said in Quebec, the other night: "Either the CCCL will fall apart in Louiseville or it will resist to the end, until a settlement is reached."

It is not only a question of defending our fellow workers. Of course we have a definite duty to support them. Charity would mean nothing if we could neglect them. But defending the boys in Louiseville, we shall also protect ourselves.

What would happen to our future strikes if the Provincial Police were allowed to fire at picketers? It would mean the end of efficient striking, therefore the end of efficient bargaining.